

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2021

Ouverture de la séance à 20h30

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD – Lydie BERGER BY - Martial BONNAVENT – Gilles BOURGEY - Yvette DEPIERRE - Bernard LIONNET - Jennifer MOLY – Laurent RHONE – Denis THOLLON – Ludivine POUSSEREAU - Valérie MAYET - Laurent MURILLON

Absents excusés : Julien MALLAND - Frédéric ROSTAING - Isabelle FRACHETTE donne pouvoir à Denis THOLLON

Secrétaire de séance : Martial Bonnavent

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 mai 2021

Voté à l'unanimité des présents

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Achat de matériel pour l'école
- Autorisation à Mr le Maire d'ester en justice au tribunal administratif dans l'affaire d'urbanisme N° : 2103397-1

2. AVENANTS AU MARCHÉ DE L'ÉCOLE.

Délibération reportée à une date ultérieure

3. CREATIONS DE POSTE

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

M. le maire rappelle que la commune accueille les enfants de maternelle depuis deux années scolaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles « ATSEM » pour s'occuper des enfants à compter du 1er janvier 2022. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 33.51 heures

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la création de poste
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voté à l'unanimité des présents

CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT

M. le maire précise que l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un agent qui justifie d'une durée de service public de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée.

Une salariée entre dans ce cadre réglementaire. C'est pourquoi, M. le Maire propose de créer un poste en CDI d'agent polyvalent en milieu scolaire à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 4.99 heures. Cette personne exercera également des missions d'entretien des locaux communaux (ménage, rangement des locaux, état des lieux...)

Voté à l'unanimité des présents

4. SUBVENTION A L'AMICALE BOULES

L'amicale boules a sollicité la commune afin de participer financièrement à l'organisation du concours de la municipalité qui aura lieu le 10 juillet.

Il est proposé de subventionner cette manifestation à hauteur de 150€.

Voté à l'unanimité des présents : Mr Bourgey Gilles ne prend pas part au vote car il fait partie du bureau de l'association

5. TARIFICATION CANTINE

M. le maire précise que depuis 2018 la tarification des repas n'avait pas été modifiée malgré plusieurs augmentations de notre prestataire. En septembre prochain, une nouvelle augmentation va nous être appliquée par celui-ci.

C'est pourquoi, M. le maire propose d'augmenter de 10 cts la tarification du repas soit 4,40€

Voté à l'unanimité des présents

6. ADHESION A MARIAGE.NET

La Ferme des Dames est référencée sur le site mariage.net depuis plusieurs années et ce à titre gratuit. Il est proposé d'adhérer au pack TOP Premium afin d'accéder à plusieurs services :

- Recevoir les demandes d'informations et de devis par e-mail plutôt que sur la plateforme.
- Accéder aux coordonnées des mariés
- Gardez le numéro de téléphone visible sur le site mariage.net
- Profiter d'une vitrine sans publicité d'entreprises concurrentes de notre secteur
- Bénéficiez de l'assistance téléphonique de l'Equipe de Mariages.net
- Apparaître à partir de la 11e position des résultats de recherches par région et par secteur

Le coût annuel et sans engagement est de 1900€ HT/an.

Pour 9 voix, contre 4 voix

7. TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes seront bientôt terminés. Il convient de définir la tarification.

Pour les associations du village, la location sera gratuite. Pour celles qui sont extérieures à la commune, la gratuité sera étudiée au cas par cas par la commission association ou par le conseil municipal ou par M. le Maire selon les délais et les circonstances.

Pour les particuliers :

- La location sera ouverte **uniquement** aux habitants du village.
- Le tarif sera de 250€ du samedi au dimanche.
- Une option ménage sera proposée au tarif de 50€
- Une caution de 1000€ sera demandée et encaissée en cas de défaut de ménage, casse, utilisation de la salle pour un autre bénéficiaire, perte de clé...

Pour 10 voix, abstentions 3 voix

8. QUESTIONS DIVERSES

SITE DE LA CASCADE DE LA ROCHE :

Depuis, plusieurs années le site est plus que fréquenté. Afin d'envisager des solutions et trouver des ressources financières indispensables aux actions à mener, une réunion a été organisée entre les communes de Charette, Courtenay, St Baudille de la Tour et Les Balcons du Dauphiné en charge des sentiers de randonnées PDIPR.

A court terme, la communauté de communes va renforcer la signalétique sur le sentier. A plus long terme, les personnes présentes ont évoqué la possibilité de solliciter le Département de l'Isère afin de classer le site en ENS (Espace naturel sensible). Ce classement permettrait de débloquer des fonds afin de préserver le site et canaliser le flux de visiteurs. Il conviendra de solliciter les principaux propriétaires après accord des trois communes. Sans accord de ceux-ci, aucune action ne pourra être mise en œuvre et le classement ne pourra aboutir.

M. le Maire propose de valider le principe de la création d'un ENS sur le site de la cascade de La Roche ayant pour objectif :

- la préservation du site
- permettre la visite de celui-ci dans des conditions de préservation des milieux.

Voté à l'unanimité des présents

9. ACHAT DE MATERIEL POUR L'ECOLE

Mr le Maire demande l'autorisation de valider une commande de matériel pour l'école d'un montant de 3882.49€ HT

Voté à l'unanimité des présents

10. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

- Mr le Maire demande l'autorisation d'ester en justice au tribunal administratif dans l'affaire d'urbanisme référencée sous le numéro 2103397-1

Voté à l'unanimité des présents, Mr Christophe Beaud ne prend pas part au vote

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h42